



Département  
des Landes

Direction Générale Adjointe  
Solidarités

Direction Enfance Famille Insertion  
Aide Sociale à l'Enfance

## AVIS DE CLASSEMENT

**de la Commission d'information et de sélection de l'appel à projets  
N°ASE-MNA-2024-003 « Crédation de 45 places d'accueil de mineurs non-accompagnés  
confiés à l'ASE » relevant de la compétence exclusive du Département des Landes**

Vu le compte-rendu d'instruction motivé des candidatures,

Vu l'arrêté n°SA-17-137 portant désignation de Monsieur Paul CARRERE, Vice-Président du Conseil départemental en tant que représentant du Président,

Vu l'arrêté n°DSD-PHA-2022-032 du 3 novembre 2022, fixant la liste des membres permanents siégeant à la Commission d'information et de sélection des appels à projets relevant de la compétence du Conseil départemental des Landes,

Vu l'arrêté N° DGAS-ASE-AAP-CIS-2025-002 du 25 mars 2025 fixant la liste des membres non permanents ayant voix consultative siégeant à la commission d'information et de sélection de l'appel à projet N°ASE-MNA-2024-003,

La Commission d'information et de sélection, réunie le **21 mai 2025** à compter de 9h, a reçu **huit candidats**. Ils ont été entendus aux fins de présenter leurs projets, ensuite examinés et débattus par la Commission.

La Commission a établi le classement suivant :

### Lot 1 : 30 places en internat

Classé n°1	Fondation COS
Classé n°2	Établissement public de Castillon
Classé n°3	ALGEEI
Classé n°4	Association Coallia

**Lot 2 : 15 places en appartement diffus**

Classé n°1	Association Laïque le Prado - LISA
Classé n°2	Fondation COS
Classé n°3	ASAEL
Classé n°4	Établissement public de Castillon
Classé n°5	ALGEEI
Classé n°6	Coallia
Classé n°7	PEP 40
Classé n°8	SAS Espoir en Toit

Conformément à l'article R313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental.

Il fait l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Mont de Marsan, le 21 mai 2025,

Pour le Président du Conseil départemental,  
Et par délégation,

Paul CARRERE,  
Président de la Commission d'information et de sélection d'appels à projet

